



Extrême Moto Club

N° agrément DDJS : APS78-1239

Président : Mr BOIS / 1 rue des Crows – 78520 LIMAY

Tél. : 06 85 10 51 06

REGLEMENT PARTICULIER DES 5 HEURES DE BOINVILLIERS (78)

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2011

1. Extrême MC, en partenariat avec la FFM Ile de France, organisent le dimanche 18 septembre 2011 à BOINVILLIERS, COURGENT et MONTCHAUVEY (78) une épreuve d'endurance moto tout terrain, comptant pour le Championnat Ile de France d'endurance TT.

Cette endurance sera courue par équipe de 2 pilotes avec 1 ou 2 motos (toutes catégories de machines T.T. conformes à la réglementation sont admises, à partir de 125cm³) sur un circuit de 8 km de long x 5m de large avec départ donné en ligne, type « 24H00 du Mans » (le numéro des dossards déterminera l'ordre sur la grille, les machines tenues par un tiers de l'équipe, au signal du directeur de course, les pilotes traversent la piste, montent sur leur moto, démarrent et partent). Changements de pilotes effectués dans les stands.

2. Engagements et licences :

Prix par pilote : 45 euros

Prix pour les pilotes de 16 à 18 ans : 40 euros

Licence FFM – Licence à la journée possible (56 euros + certificat médical de moins d'1 an) – permis ou C.A.S.M. obligatoires.

Attention : pour le pointage par système électronique, un transpondeur vous sera remis, à installer à l'aide de supports (en vente 10 euros), à poser sur la fourche de chaque moto, contre un chèque de caution de 200 euros

3. Programme

Lieu : communes de MONTCHAUVEY – COURGENT - BOINVILLIERS – durée de l'épreuve : 5H00

✓ 7H30 : accueil des pilotes et mise en place des stands

✓ 8H00 : vérifications administratives

Dès la mise en place des commissaires de courses, du médecin et de l'assistance médicale, le circuit est ouvert aux essais libres

✓ 10H30 : tous les pilotes doivent avoir quitté le circuit

✓ 10H45 : mise en place des pilotes sur la grille de départ

✓ 11H00 : départ

✓ 16H00 : arrivée - Comptage et détermination du classement définitif

✓ 17H00 : remise des prix et pot de clôture.

4. Concurrents

Équipement obligatoire (conforme au règlement FFM endurance TT (accessible dans l'annuaire et sur www.FFM.org) : casque ECE 22-05 clairement visible, sans impact ni fêlure, protection dorsale et pectorale
machines : niveau sonore : 117,0DB/A au régime max suivant méthode 2010. Béquille interdite, mousse de guidon, protège chaîne sur pignon sortie de boîte, repose pieds rabattables, leviers (frein et embrayage boulés), coupe circuit accessible, aucune agressivité (extrémités guidon bouchées, protubérance sortie échappement < 5mm ou bords arrondis...)

stand de ravitaillement : défense absolue de fumer, barbecue interdit. 1 extincteur apte aux feux d'hydrocarbures (CO²) obligatoire par équipage, un tapis environnemental

5. réclamations et sanctions

Nous demandons aux pilotes de faire preuve de savoir vivre et de calme. En aucun cas, l'organisation est responsable de la sécurité des motos et du matériel.

6. Assurance : A.M.V. (Bordeaux Mérignac)

7. Directeur de course : Patrick HANOTTE

Sécurité : 25 commissaires, 4X4 avec radio, 1 médecin, postes de secours avec ambulances

Le Président, Alain BOIS